

Proposition de règles à appliquer en vue de l'ouverture de la salle de musculation

1/ limiter l'accès :

- Sur réservation : prise de rendez-vous.
- Le nombre d'adhérents : 6 maximum.
- La durée de la séance : une heure maximum.
- Prise de température corporelle à l'entrée.

2/ limiter les déplacements :

- Chemin de circulation et sens de circulation pour éviter de se croiser.
- Suppression de quelques machines pour éviter les rassemblements de pratiquants au même moment au même endroit.

3/ hygiène :

- Gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie pour le lavage des mains.
- Papier et solution « anti-covid » pour le nettoyage du matériel utilisé avant et après l'entraînement.
- Serviette obligatoire.
- Chaussures réservées exclusivement à la salle de musculation (changement des chaussures devant la salle).
- Masque obligatoire sur les postes de travaux non cardio et pour circuler.

Réaménagement des horaires d'ouverture de la salle de musculation

Proposition de planning hebdomadaire.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9h45 à 10h45	9h30 à 10h30		9h45 à 10h45	
11h00 à 12h00	10h45 à 11h45		11h00 à 12h00	
12h15 à 13h15	12h00 à 13h00		12h15 à 13h15	
16h30 à 17h30	16h30 à 17h30		16h30 à 17h30	
17h45 à 18h45	17h45 à 18h45		17h45 à 18h45	17h45 à 18h45
19h00 à 20h00	19h00 à 20h00		19h00 à 20h00	19h00 à 20h00